



## DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

### À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

- personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories ; fonctionnaire détaché ou mis à disposition ; ... ; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS) ;
- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...) ;
- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité *ad hoc* ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

### LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS :

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des conseils ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DÉCLARATION ?

Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec toute entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'InVS.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an, si vous êtes nommé (pour les experts externes).

## Renseignements généraux

Nom : Desenclos	Prénom(s) : Jean-Claude
Nom de naissance :	Adresse électronique : jc.desenclos@invs.sante.fr

Vous êtes personnel InVS ou personnel ARS des Cire (tout statut)  oui  non

Si oui, remplir ci-dessous :

<input checked="" type="checkbox"/> Personnel InVS	Fonction	Directeur scientifique
<input type="checkbox"/> Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire	Direction

Souhaitez-vous que votre déclaration d'intérêts soit rendue publique  oui  non

Vous êtes membre d'un comité de l'InVS  oui  non

Si oui, remplir ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Membre d'un conseil / comité créé réglementairement	Conseil / Comité	<input type="checkbox"/> CA <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> CCTV <input type="checkbox"/> Comité des CNR	<input type="checkbox"/> Comité des Registres
	Activité / Fonction	<input type="checkbox"/> Président <input type="checkbox"/> Vice président <input type="checkbox"/> Membre	<input type="checkbox"/> Rapporteur	
<input type="checkbox"/> Membre d'un comité <i>ad hoc</i>	Nom du projet *			
	Fonction	<input type="checkbox"/> Membre du comité de pilotage <input type="checkbox"/> Membre du conseil scientifique <input type="checkbox"/> Membre d'un groupe de travail <input type="checkbox"/> Autre :		

**Si non**, remplir ci-dessous :

Organisme employeur principal :
Activité professionnelle principale :

**Vous déposez votre candidature**  oui  non  
 **pour le comité** [menu déroulant des comités + dates de mandat]  
 **comme expert individuel** (pour le projet....)

**Vous collaborez déjà avec l'InVS**  oui  non

Si oui, remplir ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Membre d'un conseil / comité créé réglementairement	Conseil / Comité	<input type="checkbox"/> CA <input type="checkbox"/> CCTV <input type="checkbox"/> Comité des Registres <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/> Comité des CNR <input type="checkbox"/> Autre :
	Activité / Fonction	<input type="checkbox"/> Président <input type="checkbox"/> Rapporteur <input type="checkbox"/> Vice président <input type="checkbox"/> Membre
<input type="checkbox"/> Membre d'un comité <i>ad hoc</i>	Nom du projet *	
	Fonction	<input type="checkbox"/> Membre du comité de pilotage <input type="checkbox"/> Membre du conseil scientifique <input type="checkbox"/> Membre d'un groupe de travail <input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Expert externe individuel	Nom du projet *	

\* projet : programme, enquête, étude, investigation...

JCD

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

*« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »*

*« Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :*  
*1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1<sup>er</sup> du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;*  
*2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.*

*Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.*

*Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.*

*Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1°.* ».

*Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonctions, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.*

## 1. Intérêts financiers dans une entreprise, une association ou tout autre organisme

Il s'agit de tout intérêt financier actuel : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, ...	Type d'investissement (valeurs en bourse, capitaux propres ou obligations)	< 5000 € ou < 5 % du capital	≥ 5000 € ou ≥ 5 % du capital
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 2. Activités exercées personnellement

Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

### 2.1 Liens durables ou permanents

#### 2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)
- Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment
  - les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public) ;
  - les rémunérations répétées par une même entreprise ;
  - la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non entrant dans champ de compétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre...)	Nature du contrat / de la rémunération / de la participation	Période	Rémunération
Société savante : Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) association loi de 1901 (voir tableau ci-dessous indiquant les sources de financement)	Membre du Conseil d'Administration Election pour le collège épidémiologie et santé publique par les membres de l'association		Depuis juin 2006. Mandat qui prendra fin en juin 2012	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

## Origine du financement de la SPILF

Structure bénéficiaire	Origine du financement de	% du versement au regard du budget de l'institution	Objet du versement	Année(s) de versement
Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF)	<p><b>Origine du financement de la SPILF</b></p> <p>Cotisations de membres,</p> <p>Bénéfices des Journées nationales d'infectiologie organisée par la SPILF</p> <p>Subvention de laboratoires en 2010: ASTELLAS, GILEAD, VIIV HEALTHCARE, JANSSEN CILAG, MSD, SANOFI PASTEUR, PFIZER, BAYER PHARMA, BMS, ABBOTT, SANOFI AVENTIS, ROCHE, NOVARTIS, ASTRA</p>	<p>Les subventions des laboratoires constituent 50 % des entrées au budget de la SPILF.</p> <p>Les bénéfices des Journées nationales d'infectiologie 35%</p>	<p>Permettre à la SPILF de réaliser toute action en relation avec son objet :</p> <p>« La SPILF a, conformément à ses statuts, pour objet la mise en œuvre d'actions, de formation, d'information, de recherche, et d'interventions se rapportant directement ou indirectement au domaine de l'infectiologie.</p>	<p>Ces détails correspondent à l'année 2010. Pour 2008 et 2009 ils sont globalement similaires.</p>

## 2.1.2 Autres activités régulières

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les activités récurrentes rémunérées ou non de consultation individuelle, de formation, membre d'un groupe d'expert ou équivalent... pour une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, avec un organisme professionnel ou un organisme de conseil intervenant dans ces secteurs (ex. membre d'un comité ou d'une commission d'une autre agence sanitaire).

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...	Nature de l'activité / Sujet (consultant, participant à une instance...)	Période	Rémunération <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
ANRS	Président de l'action coordonnée recherche en santé publique dans le champ des hépatites virales B et C.	3 dernières années et actuellement	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Institut Français des relations Internationales	Membre du conseil scientifique du programme Santé et environnement	Depuis 2010	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Université Paris Sud	Directeur de thèses de science (3 soutenues et 3 en cours actuellement dont 1 en co-direction)	Depuis 1997	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Université Paris Sud	Conseil Scientifique de l'Ecole Doctorale recherche en santé publique, ED420	Depuis 2010	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
IRESP	Conseil Scientifique des cohortes TGIR	Depuis 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Centre Européen de contrôle et prévention des maladies	Advisory Forum. Frais de déplacement pris en charge par l'ECDC.	Depuis 2006	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
InVS	Comité National des CNR	2001-2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Centre de Recherche et de Veille de l'Océan Indien (CRVOI)	Membre du conseil scientifique. Frais de déplacement (La Réunion) pris en charge par le CRVOI.	Jusque mai 2011	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Institut thématique multi-organisme (Aviesan) de recherche microbiologie et maladies infectieuses (IMMI)	Membre du comité scientifique ; Coordination du groupe thématique transmission avec la perspective d'un séminaire de recherche pluridisciplinaire en 2012. Participation au comité scientifique d'un atelier de recherche sur les infections vectorielles en France (juin 2011) et d'un atelier de réflexion sur les infections émergentes (mars 2011).	Depuis 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
INCA	Membre du comité scientifique en recherche interventionnelle pour réduire les inégalités de santé de l'INCA. Rémunération pour l'expertise des dossiers de recherche examinés.	Depuis 2010 (jusque 2012 inclus)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
European Journal of Epidemiology	Rédacteur associé à la revue : coordination de l'évaluation d'articles soumis à la revue et proposition de décision au rédacteur en chef. (Rémunération d'environ 150 euros/an)	Depuis 2008	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
BMC Infectious Diseases	Rédacteur associé à la revue : coordination de l'évaluation d'articles soumis à la revue et proposition de décision au rédacteur en chef.	Depuis 2011	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

## 2.2 Interventions ponctuelles : travaux scientifiques

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les participations ponctuelles rémunérées ou non à toute étude (épidémiologique, essais clinique...) en lien avec le sujet traité [exemple : investigateur principal ou associé...].

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...)	Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche...	Fonction	Période	Rémunération
Ecole de santé-publique Pasteur-CNAM	Cours surveillance et investigation des maladies infectieuses (2 semaines)	Coordinateur du cours	2008 et 2010	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
INSERM	Etude Fluco sur l'histoire naturelle et les facteurs de risque de la grippe A(H1N1) grave. Etude sur financement public uniquement.	Investigateur associé	2009 - 2010	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

## 2.3 Interventions ponctuelles : rapports d'expertise

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les participations ponctuelles rémunérées ou non à toute expertise en lien avec le sujet traité, en dehors des participations en tant que membre d'un groupe défini au 2.1.2.

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...)	Commanditaire / Sujet de l'expertise	Période	Rémunération
Université Paris Sud, Paris VI, Marseille, Bretagne	Rapporteur au sein de jury de thèse de science en santé publique soutenue dans ces universités (frais de déplacement pris en charge par l'Université concernée)	3 dernières années	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Programme de Recherche Clinique Hospitalier, ANRS, ANR, IMMI, IRESP, CRVOI...	Relecteur/évaluateur de projets de recherche soumis à ces différents appels d'offre	3 dernières années	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Institut Recherche et Développement	Participation à l'expertise collective « pour une refondation de la lutte anti-vectorielle »	2008-2009	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## 2.4 Interventions ponctuelles : activités de conseil

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les activités ponctuelles rémunérées ou non de consultant, de participation à une réunion d'experts, groupe de travail, groupe de réflexion, activité d'audit...

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...)	Nature de la prestation / Sujet	Période	Rémunération
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## 2.5 Interventions ponctuelles : congrès, conférences, colloques, actions de formation



- Réunions ou formations soutenues financièrement ou organisées par les entreprises ou établissements à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS ; activités rémunérées ou non.

### 2.5.1 Invitations en qualité d'intervenant à un congrès, colloque... action de formation, membre d'un conseil ou d'un comité scientifique ou du comité d'organisation du congrès, colloque... action de formation

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

- Non concerné  
 Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, ...	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
Université Parsi VI et Paris Sud, Bretagne, CNAM, Science Po,	Cours d'une heure à une heure 30 sur la veille sanitaire et la surveillance	3 dernières années	<input checked="" type="checkbox"/> Oui pour les cours au CNAM et Sciences Po uniquement <input type="checkbox"/> Non

### 2.5.2 Invitations en qualité d'auditeur à un congrès, colloque... action de formation (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise, un organisme public ou une autre structure)

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

- Non concerné  
 Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, ...	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
Université de Berkeley, Etats Unis	Berkeley : séminaire de recherche en science sociale sur la réponse aux Epidémies Internationales. Projet financé sur fond public uniquement.	3 jours, juillet 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
SFILF : Société de Pathologie Infectieuse de Langue française.	Journée nationale d'infectiologie (une fois l'an en juin); Pris en charge du transport et hébergement (2 nuits) par la SFILF au titre de membre du conseil d'administration de la SFILF	2008-2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Université de Trente, Italie/imperial college, Londres	Participation aux 4 réunions du comité de pilotage du projet de recherche de modélisation de la grippe Flumodcont financé par l'Union Européenne (FP7) : (2 réunion à Londres et 1 à Paris d'une journée et une réunion finale à Venise de 2 jours en mai 2011)	2008-2011	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Inserm-Fondation Mérieux	Les Pensières, Veyrier du Lac : Séminaire scientifique multidisciplinaire « Infectious diseases Emergence : new perspectives. Membres du comité scientifique ; modérateur d'une session et animateur d'une table ronde « can we expect the unexpected ». Hébergement au Pensières pris en charge.	31 mars-1 avril 2011	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

### 2.6 Interventions ponctuelles : autres

- La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus
- Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intellectuelle

- Non concerné  
 Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (société, établissement,	Nature de l'activité	Période	Rémunération
-------------------------------------	----------------------	---------	--------------

<i>organisme)</i>			
Edition John Libbey	Co-édition de la rédaction d'un livre d'épidémiologie « Epidémiologie de terrain » avec François Dabis, ISPED, Université de Bordeaux II.	2010-11	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non : droits d'auteur versé par John Libbey à un fond à l'ISPED pour subventionner des bourses d'études d'étudiant en santé publique

### 3. Participation à un organisme qui perçoit un financement substantiel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont visées toutes les structures (organismes de recherche, instituts, fondations, départements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) financées substantiellement par une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS ; Y compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.
- Sont concernés les déclarants responsables de ces structures ou y travaillant.
- Il est demandé de déclarer les financements dont les montants participent au budget de cette structure bénéficiaire pour plus de 10% ; le montant s'apprécie annuellement, d'une même source ; les versements peuvent prendre la forme de subventions pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versement en nature ou en numéraires, matériels, taxes d'apprentissage, divers...

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Responsabilité (au sein de l'institution bénéficiaire)	Institution bénéficiaire	Entreprise, société, établissement, organisme, ... à l'origine du versement	Objet du versement	Période

### 4. Intérêts familiaux

- Actuellement
- Conjoint, époux(se) ou personne vivant sous le même toit – ascendants, descendants, collatéraux immédiats y compris leur conjoint...
- Sont concernés les intérêts financiers, les activités exercées personnellement, les membres d'un organisme faisant l'objet d'un financement

(Le nom des membres de la famille n'a pas à être mentionné)

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (société, établissement, organisme)	Fonction et position dans l'entreprise (indiquer le cas échéant s'il s'agit d'un poste de responsable)	Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellement, membre d'un organisme financé...)	Lien de parenté (conjoint, enfant, frère, sœur, père, mère, beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-soeur...)	Période

### 5. Autres liens

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public

Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt : participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (le cas échéant)	Nature de l'activité	Commentaire	Période

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessous ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration publique d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Fait à Saint-Maurice, le 8 juin 2011

Signature :



DCD